

# L'ALTERNANCE : Ce qui change ?

Deux rendez-vous A NE PAS MANQUER !



I  
N  
V  
I  
T  
A  
T  
I  
O  
N

## Les enjeux de la réforme

Découvrez les principaux changements.



Adoptée le 5 septembre 2018, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » réforme en profondeur le système de formation professionnelle et d'apprentissage.

Jusqu'à présent la formation en alternance était délivrée dans le cadre de l'apprentissage, du contrat de professionnalisation et de la période de professionnalisation, la réforme en cours modifie les circuits et simplifie la gestion des différents dispositifs...

Certaines dispositions sont d'application immédiate, d'autres n'entreront en vigueur qu'en 2020, voire 2021.

***Vous souhaitez faire le point et mieux connaître le rôle de CONSTRUCTYTS autour des dispositifs liés à l'alternance ?***

***Inscrivez-vous, dès à présent, à ce prochain rendez-vous autour duquel nous vous attendons nombreux !***



Pour toute question ☎ 02 31 44 89 00

Pour vous inscrire : 📧 **A RETOURNER PAR MAIL** : [contact@constructyts-normandie.fr](mailto:contact@constructyts-normandie.fr)

Accueil 8h30, pour une réunion à



**Merci de cocher le lieu qui vous intéresse**

25/06/19 à CAEN

**Otelinn**

9, rue Karl Probst  
14000 CAEN

27/06/19 à ROUEN

**Hôtel Mercure Rouen**

Champs de Mars  
12, avenue Aristide Briand  
76000 ROUEN

Nom de votre Organisme : \_\_\_\_\_

Participera à la réunion  oui  non

Nom/Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

☎ et ☎ \_\_\_\_\_

Viendra accompagné(e) de : (Nom/Prénom/Fonction) ↓

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_